Zeitschrift: Das Orchester : schweizerische Monatsschrift zur Förderung der

Orchester- und Hausmusik = L'orchestre : revue suisse mensuelle pour

l'orchestre et la musique de chambre

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 2 (1935)

Heft: 4

Rubrik: Société fédérale des orchestres : Convocation à l'assemblée des

délégués le dimanche 19 mai 1935, à 10 h 30, au Casino-théâtre de

Zoug

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES ORCHESTRES

Convocation à l'Assemblée des Délégués

le dimanche 19 mai 1935, à 10 h 30, au Casino-théâtre de Zoug Ordre du jour:

- 1. Nomination des scrutateurs.
- 2. Appel des délégués.
- 3. Discussion du procès-verbal de l'Assemblée des Délégués du 13 mai 1934 à Rheineck (publié dans l'organe officiel).
- 4. Adoption des rapports annuels et d'activité, établissement des questionnaires du Comité Central et des sections pour l'année 1934.
- 5. Approbation des comptes pour 1934 et rapport des vérificateurs des comptes.
- 6. Adoption du Rapport du bibliothécaire central sur la mise à contribution de la Bibliothèque centrale en 1934.
- 7. Production de la «Société de musique de chambre, Zoug»:
 - A. Dvorák Quintette en la majeur, op. 81.
- 8. Décisions relatives aux propositions du Comité Central et des sections:
 - a) Comité central: Projet additionnel au contrat relatif au droit d'exécution Sacem-Géfa;
 - Budget pour l'année 1935;
 - b) propositions des sections: Conformément à l'art. 25 des statuts centraux, celles-ci doivent être adressées au Président central jusqu'au 20 avril.
- 9. Désignation d'une section vérificatrice des comptes et nomination en remplacement de M. Alb. Müller-Sierre, secrétaire central démissionnaire.
- 10. Choix du lieu de la prochaine Assemblée des Délégués.
- 11. Divers.

Art. 20 des statuts centraux: Chaque section a droit à deux voix; les délégués peuvent être choisis parmi les membres actifs, passifs ou honoraires.

Chaque délégué ne dispose que d'une voix, même s'il représente plusieurs sections.

Art. 25 des statuts centraux: Les propositions des sections à l'intention de l'Assemblée des Délégués doivent être soumises au plus tard 4 semaines auparavant au Comité Central pour approbation, afin de pouvoir être publiées en temps utile dans l'organe de l'association. Les propositions qui seraient présentées ultérieurement ne pourront être examinées et discutées que si le Comité Central est d'accord avec leur teneur et consent à les mettre immédiatement au vote.

Les sections sont invitées à indiquer le nombre et le nom de leurs délégués au Président central M. Bollier-Zaugg à Zoug, d'ici au 17 mai.

La section « Orchestre Ste-Cécile, Zoug » se fait un honneur de souhaiter la bienvenue et de recevoir MM. les Délégués.

Par suite de surcroit de travail, la Société de Zoug n'a malheureusement pas été en mesure de fixer l'Assemblée des Délégués à une date avant le 41

avril, afin de permettre à MM. les délégués de bénéficier de la réduction des taxes de transport (billets du dimanche). Elle s'en excuse et souhaite néanmoins une forte participation, tant à l'Assemblée des Délégués qu'au concert organisé pour le samedi soir, au cours duquel nous aurons le plaisir d'entendre nos sections de Zoug. La partie musicale de l'Assemblée des Délégués promet d'être un véritable régal.

Avec considération

Le Comité central de la Société fédérale des Orchestres:

Le Président: Bollier.

Le Secrétaire allemand: H. Luther.

Le Secrétaire français: A. Müller.

PS. MM. les Délégués qui arriveront à Zoug le samedi soir 18 mai 1935 sont invités à faire connaître l'heure de leur arrivée à M. E. Unternährer, maître-secondaire, Président de l'Orchestre Ste-Cécile, à Zoug, en temps utile, pour lui permettre de pourvoir aux logements. Les programmes relatifs au concert du samedi soir seront expédiés ultérieurement.

Les dits.

Commission de musique

Rapport sur le concours organisé par la Société fédérale des Orchestres. Dans sa séance du 24 mars 1935, la commission de musique a terminé l'examen des 47 compositions musicales qui lui avaient été soumises, et décidé de ne pas attribuer de premier prix.

Le second prix (Fr. 225.—)

a été attribué à la «Suite» de M. A. Jennz à Soleure; le troisième prix (Fr. 125.—)

a été attribué à la «Suite» de M. J. G. Meuerer à Altstetten-Zurich; le quatrième prix (Fr. 100.—)

a été attribué à l'«Ouverture» de M. R. A. Mehrmann à St. Gall et un «prix de consolation» de Fr. 50.—

a été attribué au «Prélude solennel» de M. W. Steiner, professeur á Coire. Les prix ont été adressés aux compositeurs par le Comité central qui a également retourné à leurs auteurs les compositions non primées.

M. H. Hofmann, chef d'orchestre a bien voulu se mettre à la disposition du Comité central pour donner une audition des œuvres primées au commencement de mai, lors d'un concert de radio. La date exacte de cette émission sera communiquée en temps utile à nos sections ainsi qu'aux compositeurs des œuvres primées.

Baar, le 30 mars 1935

Pour la commission de musique de la SFO.: G. Feßler-Henggeler.

Les programmes de concerts, au nombre de 4 exemplaires doivent être en possession du caissier central jusqu'au 5 du mois, conformément à l'art. 10 e des statuts. Les présidents des sections sont priés de bien vouloir en tenir compte. Il arrive souvent que les programmes sont adressés à d'autres membres du Comité central, ce qui occasionne toujours des retards et du travail inutile.

Zurich, le 1er mars 1935 Rue Meiental 64

Le Caissier Central: G. Huber.

Der Gruß Zugs an den Eidgen. Orchesterverband

Die Stadt Zug und ganz besonders musikalisch Zug entbietet den Delegierten, Gästen und Freunden des Eidgenössischen Orchesterverbandes zur Jahrestagung am 18. und 19. Mai herzlichen Willkommgruß.

Zug freut sich, daß in seinen Mauern über die Arbeit des Orchesterverbandes beraten wird, zur Förderung der Kunst im Volk, zur Hebung der Orchestermusik und damit der Hausmusik. Es ist die hehrste Aufgabe dieser eidgenössischen Organisation, durch die Stärkung der Orchestervereine der entarteten Musik, die Gemeingut des Volkes zu werden droht, wirkliche Kunst entgegenzustellen, — Kunst, die zur Seele des Volkes und nicht nur zu seinen Sinnen spricht, — Kunst, die wert ist, als kulturelles Gut gehegt und gepflegt und der Nachkommenschaft überliefert zu werden.

Orchestermusik und Hausmusik gehen eng Hand in Hand. Noch nie war ihr Fortbestand in Gefahr wie heute, da die mechanische Uebertragung hochwertigster Konzerte manchem Berufsorchester seine Existenz schwer macht, — da aber auch der Wille zum Musizieren bei vielen Dilettanten ungünstig beeinslust wird. Wenn daher der Eidgenössische Orchesterverband hochgesinnt und mit Idealismus dieser Welle des Stillstandes entgegenwirkt, so erfüllt er damit eine Pflicht nicht nur unserer heutigen Zeit der allgemeinen Umgestaltung gegenüber, sondern auch gegenüber der kommenden Generation, der gegenüber wir die Verantwortung fühlen, das wertvolle Kulturgut der Orchestermusik für Dilettanten und damit der Hausmusik zu erhalten, damit auch sie gleich uns dieser seelischen Genüsse wird teilhaltig werden können.

Darum seid uns willkommen, Ihr Förderer und Freunde einer wahren Volkskunst! Wir werden nicht versäumen, unsern geschätzten Gästen mit verschiedenen Aufführungen ein interessantes Bild vom musikalischen Schaffen auf dem Gebiete der Orchestermusik in unserm Kanton zu entwerfen und Ihnen ein sonniges Stück Heimat in seiner Blütenpracht am lachenden, blauen See zu zeigen, auf daß die Zuger Tagung des Eidgenössischen Orchesterverbandes, zu der wir nicht nur die ordentlichen Delegierten mit den Ehrengästen und dem Zentralvorsand, sondern alle Freunde aus den angeschlossenen Orchestervereinen mit ihren Angehörigen erwarten, zu einem gediegenen Fest wird, das allen Teilnehmern in froher Erinnerung bleiben wird.